



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20220131-CONS-AG-22-006-DE
Date de télétransmission : 03/02/2022
Date de réception préfecture : 03/02/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 31 janvier 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX – AGENT TECHNIQUE RIVIERES ET MILIEUX AQUATIQUES

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

PRESENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, LACAVE Mattea.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

Conseil du 31 janvier 2022

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX – AGENT TECHNIQUE RIVIERE ET MILIEUX AQUATIQUES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A l'unanimité)
Abstentions : MM. De Casalta, Zuccarelli, Morganti. Mme Salge

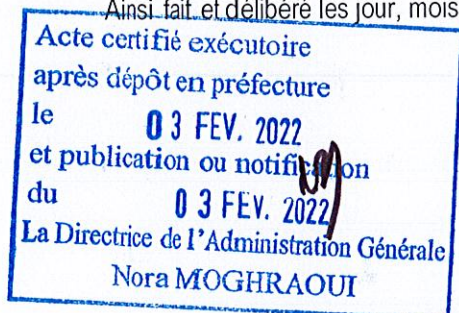
De créer l'emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail	Motif
PB-00388	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	PT-00291	Agent technique rivière et milieux aquatiques (Service cycles de l'eau, Direction des Services Techniques et de l'Environnement)	Pérennisation d'un agent contractuel

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr